

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL071222-15

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jules François PAOLI par M Vincent SUSINI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 8	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29.11.2022	Convocation : 29.11.2022			

OBJET : CONVENTION DE DEVERSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE GHISONACCIA ET LA COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBU AU TITRE DE LA RECEPTION ET DU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ISSUS DE PRUNELLI DI FIUMORBU PAR LA STATION D'EPURATION DE GHISONACCIA.

Le Maire informe que les rejets des effluents d'eaux usées de la commune de Prunelli di Fiumorbu, dans la station d'épuration de Ghisonaccia, doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique, qui nécessite la signature d'une convention de déversement définissant les modalités techniques, financières, juridiques et administratives, avec la commune de Ghisonaccia.

Après lecture du projet de convention ci-annexé ;

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser le maire à signer la convention de déversement entre la commune de Prunelli di Fiumorbu et la commune de Ghisonaccia, au titre de la réception et du traitement des effluents issus de Prunelli di Fiumorbu, par la station d'épuration de Ghisonaccia

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20221207-DEL071222-15-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022